

**People & Social Responsibility**

Direction PSR/HSE/MS

Destinataires / To : Philippe Diebolt, Didier Humbert, Brigitte Paule, Abdesslam Rhnimi, Caroline Royer, Stéphane Déméautis	Expéditeur / From : Hans-Christian Gützkow
Copie : Alexandra Papillon, Peter Theunissen, Aude-Lise Chaput, David Grasset	Date : 07/11/2019
Objet : Déploiement de la règle CR-GR-HSE-417	

Bonjour,

La règle CR-GR-HSE-417 *Sécurité des stockages de liquides inflammables et combustibles* a été publiée sur REFLEX le 30/09/2019 et entrera en application le 30/03/2020, à l'exception des exigences qui requièrent des travaux sur réservoirs (à réaliser lors de la prochaine inspection interne) et de l'exigence 3.2.7 (30/09/2021). Cette règle remplace les règles CR-MS-HSEQ-332 et CR-MS-HSEQ-352. Elle vient en complément des règles d'exploitation (CR-MS-EXP-001 notamment).

Un résumé listant les principales exigences est disponible en première page de la règle. Pour vous aider dans le déploiement sur le terrain de cette règle, nous vous proposons en complément :

- Une analyse synthétique des écarts (ajouts, modifications et suppressions) entre l'ancienne et la nouvelle règle, spécifique au M&S,
- Un fichier d'aide destiné à faire le recueil des exigences de cette règle associé à un suivi de leur conformité.

La règle CR-GR-HSE-417 définit les exigences pour prévenir les risques de fuites, de débordements, d'incendie et d'explosion que représentent les stockages de pétroles bruts, produits pétroliers et bio-carburants.

Cette règle impose :

- Des équipements de sécurité minimaux pour les réservoirs de stockages aériens, leurs cuvettes de rétention, les tuyauteries et pomperies associées ;
- Le respect de standards éprouvés pour la conduite des opérations d'exploitation et de transfert des liquides

Cette règle ne s'applique pas aux stockages en stations-services et aux hydrocarbures sous forme liquéfiée ou réfrigérés (ex. : GPL, GNL).

☞ **Il est rappelé que chaque filiale doit :**


- **Identifier les écarts entre son référentiel et les nouvelles exigences,**
- **Mettre en œuvre les plans d'actions associés pour corriger les écarts,**
- **Etre conforme aux règles à la date cible.**

Hans-Christian Gützkow

## Index des règles publiées

Référence	Titre	Date de publication	Date d'application
CR-GR-HSE-001	Attentes HSE One-MAESTRO	09/03/2018	09/09/2018
CR-GR-HSE-100	Indicateurs HSE & Reporting	24/09/2018	24/12/2018
CR-GR-HSE-114	Evaluation et suivi des risques HSE des actifs opérés par des tiers	28/01/2019	28/07/2019
CR-GR-HSE-302	Exigences HSE pour la gestion du changement	22/07/2019	22/01/2020
CR-GR-HSE-402	Processus de permis de travail	30/09/2019	30/03/2020
CR-GR-HSE-404	Sécurité de la conduite des véhicules routiers	22/10/2018	22/10/2019*
CR-GR-HSE-405	Hygiène industrielle	28/01/2019	28/01/2020
CR-GR-HSE-412	Gestion des parties prenantes et impacts locaux	26/11/2018	26/02/2019
CR-GR-HSE-414	Exigences HSE pour l'opération des pipelines	28/01/2019	28/01/2020*
CR-GR-HSE-415	Sécurité des activités aériennes	14/06/2019	14/09/2019*
CR-GR-HSE-417	Sécurité des stockages de liquides inflammables et combustibles	30/09/2019	30/03/2020*
CR-GR-HSE-419	Exigences HSE pour les travaux de fouille	24/06/2019	24/09/2019
CR-GR-HSE-421	Maîtrise des risques liés aux pollutions lors de cessations d'activité	01/10/2019	01/01/2020
CR-GR-HSE-424	Travaux par jet d'eau sous haute pression	22/10/2018	22/01/2019
CR-GR-HSE-425	Exigences HSE pour les Travaux en Hauteur	10/07/2019	01/01/2020
CR-GR-HSE-430	Sécurité des transports ferroviaires	22/10/2018	22/04/2019*
CR-GR-HSE-501	Exigences HSE pour les prestations confiées aux entreprises extérieures	24/05/2018	24/11/2018
CR-GR-HSE-701	Gestion des urgences et des crises	30/09/2019	30/12/2019
CR-GR-HSE-705	Plan de réponse aux pollutions accidentelles des eaux de surface	30/09/2019	30/12/2019
CR-GR-HSE-801	Gestion des événements et retour d'expérience HSE	24/09/2018	24/12/2018
CR-GR-HSE-902	Autoévaluations HSE et audits HSE	24/09/2018	24/12/2018*

\* Certaines exigences de cette règle seront applicables après la date d'application.

 Règles déjà applicables